

JO n° 202 du 31 août 2016 :

Ministère de la Culture et de la Communication :

Pas de texte

Autres autorités :

Décret du 30 août 2016 relatif à la composition du Gouvernement

JOUE du 31 août 2016 (L234 - C319) :

RAS

Communiqués de presse de l'Union européenne :

La Commission propose de proclamer 2018 « Année européenne du patrimoine culturel »

Statement by Vice-President Ansip and Commissioner Oettinger welcoming guidelines on EU net neutrality rules by the Body of European Regulators for Electronic Communications (BEREC)

Autres infos :

Discours/Communiqués :

Culture et communication - Nouvelles mesures en faveur du photojournalisme

Modernisation - SIRH de l'État : le patrimoine applicatif passé au crible

Jurisprudences :

Légifrance - Cour Administrative d'Appel de Marseille, affaire n° 15MA04490 : la ministre de la Culture et de la Communication demande l'annulation de l'ordonnance n° 1503988 du 10 novembre 2015 qui condamne l'Institut national de recherches archéologiques préventives à verser, à titre de provision, la somme de 31 382,96 € à la société Angelotti Aménagement ainsi que les intérêts au taux légal sur la somme de 131 189,86 € à compter du 27 avril 2015